

## A lire attentivement - Règlement 2023

### Art.1 Organisation du 16ème Trail de l'Escalo :

**Organisateur** = Déclic04

**Quand** = le dimanche 23 septembre 2023

**Où** = l'Escalo – 04160. coordonnées GPS Décimal : 44,084903 / 6,023425 - Sexagésimal : N 44°5'5 6"5 " / E 6°1'24 33"

Epreuve individuelle ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés).

### Nouveaux : un circuit course chronométrée :

Trail: 30km départ 09h00 catégories 2003 et avant Dénivelé + :1418m

**Le trail fait parti du Challenge des Trails de Provence 2023 : Trail court, du Super Challenge F.S.G.T, du Challenge UNESCO Géoparc Haute Provence et aussi au nouveau Challenge Running 04.**

**\*Une barrière horaire sera mise en place. (1h45 au passage du 8km et 3h30 au 20km). Tous les coureurs qui ne seront pas dans les temps se verront diriger sur un retour direct à l'arrivée.**

### Art.2 Inscriptions & Dossards :

Les inscriptions sont limitées à 350 coureurs.

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

- **Inscriptions par courrier**: envoyer votre dossier complet (bulletin d'engagement daté et signé + Certif ou copie de la licence + accompagné du règlement à l'ordre de Déclic 04) à CourirenFrance.com – 10 rue les Roseliers – 13220 Châteauneuf les Martigues avant le 20 septembre.

- **Inscription en ligne et résultat**: [www.courirenfrance.com](http://www.courirenfrance.com). Pour infos et programme: [www.traildelescalo.fr](http://www.traildelescalo.fr)

- Attention ! Après le 20 septembre changement du tarif. Il sera majoré de 5€. (\*Se munir d'épingles).

**La remise des dossards s'effectuera sur place le jour de la course à partir de 7h30.**

### Art.3 Sécurité - assistance - assurance :

Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. **Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter : soit une licence FFA (Athlé en compétition – Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FSGT, UFOLEP, FSCF et RAO sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserveront ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Vous trouverez sur le site en téléchargement, la liste des fédérations affiliées.**

### Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur.

Les concurrents doivent être chaussés convenablement, chaussure de trail ou autre modèle avec semelles non lisses, la gourde ou camelback isotherme conseillé, ravitaillement hors zone non autorisé. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et d'avancer ou retarder les horaires des départs en fonction des conditions météo et de décider du maintien de la manifestation.

### Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

### Art.6 Parcours :

Renseignements techniques auprès de Marc. Tél: 06 80 02 26 23 ou par

E-mail: [tdeclic04@gmail.com](mailto:tdeclic04@gmail.com) - Plans et profils sont téléchargeables sur le site: <http://www.traildelescalo.fr>

### Art.7 Engagement moral des coureurs :

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code de la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

### Art.8 Classements et récompenses :

**Dotation de la course aux 350 premiers inscrits avant le 20 septembre.** Seront récompensés les 3 premiers hommes et les premières au scratch et le 1er et la 1ère de chaque catégorie (H et F). Challenge du nombre.

La remise des récompenses se déroulera à partir de 12h30. Divers Dotations seront fournies par nos partenaires.

## BULLETIN D'INSCRIPTION (A retourner avant le 20 septembre)

Samedi 23 septembre 2023 -- 16ème Trail de l'Escalo

À retourner accompagné du **règlement à l'ordre de DECLIC 04** à l'adresse suivante:

Courirenfrance.com – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues

Tél : 06 80 02 26 23 – [tdeclic04@gmail.com](mailto:tdeclic04@gmail.com)

Inscription en ligne: [www.courirenfrance.com](http://www.courirenfrance.com) et infos: [www.traildelescalo.fr](http://www.traildelescalo.fr)

### DISTANCE 30KM

NOM : ..... Prénom : .....

CLUB .....

Année de naissance : .....

Je suis détenteur (trice) d'une licence : FSGT – FSCF - FFA – UFOLEP – RAO

N° de Licence.....

Je ne suis pas détenteur (trice) d'une licence sportive FFA ou licence valide agréer FFA (je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an)

Sexe :  H ou  F

**Tarif d'engagement: 25€ ( le buffet coureur est compris )**

**Buffet (s) accompagnant, prix unitaire : 7€ \* ..... Montant Total..... €**

Adresse : .....

Code postal..... Ville.....

Tél : ..... E.mail : .....

L'inscription **avant le 20 septembre** comprend : Une dotation de la course, les ravitaillements et le buffet à l'arrivée.

**Toute inscription à la course après après la date ci-dessus sera majoré de 5€**

En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA.

### Date et signature du concurrent

à l'Escalo : Date : .....